

**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social  
des Pyrénées-Orientales**  
**DELIBERATION**  
**Séance du 17 octobre 2025**  
**Date de convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2025**

Nombre de conseillers			
Afférents au comité	En exercice	Présents	Votants
19	15	11	11

L'an deux mille vingt-cinq et le 17 octobre, à 10h30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Millas, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S.. Monsieur Thierry VOISIN a été élu secrétaire de séance.

N° délibération :	Objet :
17/10/2025_05	Actualisation du tableau des emplois au 1er novembre 2025.

**représentants des conseillers départementaux :**

**Titulaires présents :** Lola BEUZE, Madeleine GARCIA-VIDAL, Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Thierry VOISIN.

**Suppléants présents :** Marc PETIT.

**Suppléants présents ne participant pas au vote :** /

**Titulaires absents ayant donné procuration :** /

**Absents :** Michel GARCIA, Hermeline MALHERBE, Martine ROLLAND, Marie-Edith PERAL, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

**représentants de l'assemblée syndicale :**

**Titulaires présents :** Dominique ANDRAULT, Marc BIANCHINI, Raymond LEMORT, Josette PUJOL.

**Suppléants présents :** Valérie FRANCO.

**Suppléants présents ne participant pas au vote :** /

**Titulaires absents ayant donné procuration :** /

**Absents :** Nicolas GARCIA, Georges GUARDIA, Maya LESNE, Raymond PLA, Françoise ORTEGA, Sylvie TORRES.

**Vu la délibération n°15/07/25-01 du Comité Syndical du 15 juillet 2025 relative à l'actualisation du tableau des emplois au 1er septembre 2025.**

**Considérant que l'avis du Comité Social Territorial a été sollicité sur les suppressions de postes lors de sa séance du 17 octobre 2025.**

**Considérant qu'un nouveau Directeur des Services a été recruté à la suite du détachement de Mme Jessica MORENO. Il convient en conséquence de créer un poste d'attaché principal afin de pouvoir y affecter le nouveau Directeur.**

**Considérant qu'afin de pallier les absences prolongées d'agents des cuisines pour raison médicale, le recrutement d'un contrat aidé permet de :**

- assurer un remplacement rapide des agents absents ;
- disposer de personnels connaissant les lieux et les postes ;

- maîtriser la dépense de masse salariale.

Il est rappelé que le nombre de jours d'arrêt maladie sur l'année 2024 s'est élevé à près de 3 000 jours, ce qui justifie pleinement le recours à ce dispositif.

Par ailleurs, ces recrutements s'inscrivent dans la mission d'intégration et de formation que l'UDSIS conduit auprès des jeunes et des publics éloignés de l'emploi. Les contrats aidés constituent un levier d'insertion professionnelle et sociale en permettant de :

- proposer un cadre formateur dans lequel les compétences techniques et les savoir-être professionnels sont développés ;
- renforcer le rôle de l'UDSIS comme acteur local de l'accompagnement, de l'insertion et de la montée en qualification des jeunes du territoire.

Considérant que des suppressions de postes sont nécessaires en raison d'une mutation et d'un changement de grade obtenu dans le cadre d'une promotion interne.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITÉ DE :**

- créer un poste dans la filière administrative, catégorie emplois permanents :
  - 1 poste d'Attaché principal à temps complet.
- créer, dans la catégorie emplois non permanents :
  - 1 poste de contrat aidé.
- fermer dans la filière technique, catégorie emplois permanents :
  - 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe ;
  - 1 poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>e</sup> classe.
- acter la modification du tableau des emplois à compter du 1er novembre 2025 (cf. tableau annexé).

Ainsi fait et délibéré à Millas, les jours mois et an que dessus.

Le Président de l'U.D.S.I.S.,



Jean ROQUE

Le secrétaire de séance,



Thierry VOISIN



La présente délibération est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif (6 rue Pitot, 34000 Montpellier) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

## TABLEAU DES EMPLOIS

A COMPTER DU 01 NOVEMBRE 2025

EMPLOIS	Postes ouverts au 01/09/2025	Postes ouverts au 01/11/2025
<b>1 – EMPLOIS PERMANENTS</b>	<b>123</b>	<b>122</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>26</b>	<b>27</b>
Directeur Général des Services de 20 000 à 40 000 habitants	1	1
Attaché Principal +1	1	1+1
Attaché territorial	2	2
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	6	6
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Rédacteur	1	1
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	6	6
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	3
Adjoint administratif	5	5
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>	<b>84</b>	<b>82</b>
Ingénieur	1	1
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	3
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Technicien	2	2
Agent de maîtrise principal	14	14
Agent de maîtrise	6	6
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe-1	15	15-1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe-1	16	16-1
Adjoint technique	26	26
<b>FILIÈRE SPORTIVE</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
Éducateur des A.P.S. principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	3
Éducateur des A.P.S.	1	1
Opérateur principal des A.P.S.	4	4
Opérateur qualifié des A.P.S.	2	2
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Animateur	1	1
<b>2 - EMPLOIS SAISONNIERS</b>	<b>38</b>	<b>38</b>
Attaché	1	1
Rédacteur 21/35 <sup>ème</sup>	1	1

Rédacteur 17.5/35 <sup>ème</sup>	1	1
Adjoint administratif	2	2
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	3
Adjoint technique	17	17
Educateur des A.P.S.	5	5
Opérateur des A.P.S.	5	5
Adjoint d'animation	5	5
<b>4 – CONTRAT D'APPRENTISSAGE - CONTRAT DE DROIT PRIVÉ</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Apprentissage CAP en restauration à la cuisine de MILLAS	2	2
<b>5 – CONTRAT AIDE – CONTRAT DE DROIT PRIVE</b>	<b>2</b>	<b>2+1</b>
Parcours Emploi Compétences <b>+1</b>	2	<b>2+1</b>